



## COMMUNE DE FREISSINIÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-17

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 1

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 12 février 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET Philippe - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET Philippe à BOISSET André

**Secrétaire de séance** : BERTHALON Jérôme

**Objet** : ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES HAUTES-ALPES

Les Communes forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans plusieurs projets mettant en valeur son patrimoine forestier (régénération du mélèzin, projet d'arboretum, certification PEFC...).

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240219-202417-DE

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Communes forestières, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune à l'association des Communes forestières des Hautes-Alpes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Approuve** l'exposé du Maire.

**Décide** d'adhérer à l'association des Communes forestières des Hautes-Alpes dont l'adhésion est fixée à 200 € pour l'année 2024.

**Désigne** BOISSET André élu délégué bois.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

**Pour Extrait Conforme**  
**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

  
  
Pour le Maire et par délégation  
Monsieur Eric SEGOND  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.